



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, ou chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant, le dernier mardi de ce mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 56....	\$ 1 40
Contribution mensuelle.....	0 10
Total.....	\$1 50

Les membres inscrits dans les bureaux de perception ne doivent pas oublier que leurs contributions sont payables au bureau du percepteur, et que ce dernier n'est pas tenu d'aller les collecter à domicile. S'il le fait, c'est par pure complaisance, et les sociétaires qui seraient en retard par le défaut du percepteur de se rendre à leurs domiciles, s'exposent à être exclus de la participation aux bénéfices.

AVIS

Plusieurs membres nous écrivent nous demandant quand les secours en maladie seront rétablis. Nous répondons à toutes ces demandes de renseignements, mais nous croyons qu'un avis général devrait suffire.

Les secours seront rétablis, par résolution du Bureau Principal, lorsque les décès auront tous été payés. Les membres seront informés par le *Bulletin* du temps où la caisse des secours recommencera à fonctionner. Tout le monde est prié de tenir compte de cet avis.

LE PLUS VIEUX JOURNAL

Le plus vieux journal du monde est une feuille chinoise éditée à Pékin et intitulée *Ching-Pao*.

Les matières publiées dans ses colonnes sont très curieuses. On y trouve, par exemple, la date à laquelle le chapeau d'été remplace le chapeau d'hiver. On y lit également que six candidats de 99 ans et treize autres de 80 ans se présentent comme précepteurs.

Ce journal est fait avec un soin absolu, jamais une faute d'impression. C'est d'ailleurs compréhensible, les correcteurs, très bien rétribués, étant punis de mort quand ils laissent passer une erreur.

## ETAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE LE 17 NOVEMBRE 1897

## RECETTES

Balance en caisse et en banque le 28 octobre 1897. ....	\$1,968 60
Bulletin.....	\$ .....
Reçu du B. P.....	.....
Contributions aux malades.....	63 64
do aux veufs.....	0 83
do aux héritiers.....	1581 70
Succursale No 17 acompte sur charte.....	3 57
<i>Total des recettes.</i> .....	<i>\$1,649 71</i>
<i>Total</i> .....	<i>\$3,618 34</i>

## DÉBOURSÉS

Oct. 29 No 184 J. Ed Philibert.....	Auditeurs.	6 00
" 29 " 185 Geo. Vézina .....		6 00
" 30 " 186 Cité de Québec, taxes de l'immeuble...		82 00
Succursale No 18		
Malades, 3 semaines. ....		18 00
BUREAU PRINCIPAL		
" 30 " 187 Commissions aux percepteurs.....		82 43
Nov. 3 " 188 Jos. Dussault, Bulletin de novembre..		10 00
" 5 " 189 Héritiers Ambroise Demers St-Nicholas		1000 00
" 10 " 190 Collections de chèques, mandats-poste, etc .....		6 37
" 13 " 191 Salaires des employés, 4 semaines.....		140 00
" 15 " 192 Entretien des bureaux, 2 mois.....		12 00
" 17 " 193 Frais de port .....		5 22
<i>Total des déboursés</i> .....		<i>\$1,368 10</i>

Balance au 17 novembre 1897 :—

Dépôt à la Banque de Québec, (Su. St-Roch) folio 468..	\$1,760 22
Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,682.	200 00
En caisse.....	290 02
<i>Total en banque et en caisse.</i> .....	<i>\$2,250 24</i>
<i>Total</i> .....	<i>\$3,618 34</i>

E. &amp; O. E

EDM. CORRIVEAU,  
ComptableD. O. GOULET,  
Trésorier-Général.

Québec, 17 novembre 1897.

Certifié correct

J. ED. PHILIBERT,  
GEO. VÉZINA,

Auditeurs.

Québec 26 novembre 1897

## AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS

A l'assemblée régulière du Bureau Principal, tenue le 30 novembre dernier, il a été unanimement

Résolu :

1. Que la clause 1 de l'article 14, constitution du Bureau Principal, (page 51) soit révoquée et remplacée par la suivante :

1. Au décès d'un sociétaire, la Société paie à sa veuve, à ses héritiers ou ayants-cause, dans les soixante jours qui suivent l'avis régulièrement donné et selon le mode prévu par la clause sept du présent article, autant de piastres qu'il y a de sociétaires qui ont versé à la caisse de dotation, à la date prescrite par les règlements, l'appel de contribution déterminé par le bureau de direction pour ce décès, jusqu'à concurrence de mille sociétaires.

Si, à la date où le bureau de direction détermine l'appel de contribution pour ce décès, le nombre de sociétaires est de plus de mille, la somme à payer à la veuve, aux héritiers ou ayants cause, est le produit total des contributions versées par les sociétaires à la caisse de dotation, à la date prescrite par les règlements pour le versement de cet appel, jusqu'à concurrence de mille piastres. Sauf, dans ce dernier cas et dans celui du paragraphe précédent, la restriction de la clause deux du présent article.

2. Que la clause 1 de l'article 14, constitution des succursales soit révoquée et remplacée par la suivante :

1. Au décès d'un sociétaire, la Société paie à sa veuve, à ses héritiers ou ayants cause, dans les soixante jours qui suivent l'avis régulièrement donné et selon le mode prévu par la clause sept du présent article, autant de piastres qu'il y a de sociétaires qui ont versé à la caisse de dotation, à la date prescrite par les règlements, l'appel de contribution déterminé par le bureau de direction pour ce décès, jusqu'à concurrence de mille sociétaires.

Si, à la date où le bureau de direction détermine l'appel de contribution pour ce décès, le nombre de sociétaires est de plus de mille, la somme à payer à la veuve, aux héritiers ou ayants cause est le produit total des contributions versées par les sociétaires à la caisse de dotation, à la date prescrite par les règlements pour le versement de cet appel, jusqu'à concurrence de mille piastres. Sauf, dans ce dernier cas et dans celui du paragraphe précédent, la restriction de la clause deux du présent article.

Première lecture le 26 octobre.

Deuxième lecture le 30 novembre.

P. BOUFFARD,

Secrétaire, B. P.

## CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

## APPEL No 56

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er décembre 1897.

Le rapport suivant donne le nombre de décès depuis le dernier appel et le montant dû par les sociétaires pour chaque décès cette contribution est payable, au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Par ordre du Bureau de Direction.

Applicable au décès subséquent—\$0 40

Pour le décès No. 63.....— 1 00

Total.....\$1.40

D. O. GOULET, Trésorier du B. P.

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Ag.	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
63	Darveau, Félix	Journalier	50	St-Ambroise	1 octobre 1893	S. 7.	7 février 1897	Phtisie

# Rapports mensuels du Bureau Principal et des succursales pour le mois finissant le 31 octobre 1897.

## BUREAU PRINCIPAL

### RECETTES

Balance en caisse le 30 septembre 1897 .....	\$ 80 87
Propositions .....	.....
Contributions mensuelles .....	99 50
Livrets et règlements .....	.....
Contributions d'installation .....	.....
Contributions aux décès d'épouses .....	0 58
Contributions aux malades .....	52 99
Contributions aux décès de sociétaires .....	1 75 35
Certificats d'admission .....	.....
Bulletin .....	.....

Total ..... \$ 1,589 29

### DÉBOURSÉS

Distribution d'avis .....	\$ 6 00
Remboursements .....	.....
Frais de port .....	7 75
Propositions de sociétaires .....	.....
Bureaux de Perceptions .....	82 43
Divers .....	11 00
Impressions .....	2 00
Payé à la Caisse Générale .....	.....
Indemnité aux officiers .....	.....
Médecins visiteurs .....	.....

Total des déboursés ..... 109 18  
 Payé à la caisse générale ..... 1,326 49  
 Balance en caisse le 31 octobre 1897 ..... 153 62

Total ..... \$ 1,589 29

## ST-JACQUES No 3

### RECETTES

Balance en caisse le 30 septembre 1897 .....	\$ 0 70
Contributions mensuelles .....	3 70
Contributions aux malades .....	2 25
Contributions aux décès de sociétaires .....	48 90
Bulletin .....	.....

Total ..... \$ 55 55

### DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois .....	3 00
Divers .....	.....
Distribution d'avis et frais de port .....	0 95

Total des déboursés ..... 3 95  
 Payé au B. P. .... 51 15  
 Balance en caisse le 31 octobre 1897 ..... 0 45

Total ..... \$ 55 55

## BAIE ST-PAUL No 4.

### RECETTES

Balance en caisse le 30 septembre 1897 .....	\$ 22 73
Contributions mensuelles .....	0 70
Contributions aux malades .....	.....
Contributions aux décès de sociétaires .....	9 80
Bulletin .....	.....

Total ..... \$ 33 23

### DÉBOURSÉS

Loyer .....	3 00
Distribution d'avis .....	.....
Divers .....	.....
Frais de port .....	0 31
Indemnité aux officiers .....	19 36

Total des déboursés ..... 22 67  
 Payé au B. P. .... 9 80  
 Balance en caisse le 31 octobre 1897 ..... 0 76

Total ..... \$ 33 23

## DUROCHERS No 6

### RECETTES

Balance en caisse le 30 septembre 1897 .....	\$ 20 14
Proposition de sociétaires .....	.....
Contributions mensuelles .....	4 90
Contributions aux décès d'épouses .....	0 25
Contributions aux malades .....	6 10
Contributions aux décès de sociétaires .....	62 25
Bulletin .....	.....

Total ..... \$ 93 64

### DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois .....	.....
Distribution d'avis et frais de port .....	0 70
Divers .....	.....

Total des déboursés ..... \$ 0 70  
 Payé au B. P. .... 68 60  
 Balance en caisse le 31 octobre 1897 ..... 24 34

Total ..... \$ 93 64

## ST-JOSEPH No 10

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 30 septembre 1897.....	26 50	Loyer mois.....	.....
Contributions mensuelles.....	3 20	Frais de port.....	0 31
Contributions pour maladie.....	.....	Gardien.....	0 55
Contributions pour décès de sociétaires.....	44 80	Divers.....	.....
Bulletin.....	.....	Indemnité aux officiers.....	12 00
Retourné du B. P.....	.....		
		Total des déboursés.....	12 86
		Bureau Principal.....	44 80
		Balance en caisse le 31 octobre 1897.....	16 84
Total.....	\$ 74 50	Total.....	\$ 74 50

## CHICOUTIMI No 12

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 30 septembre 1897.....	10 12	Distribution d'avis et Frais postage.....	0 25
Contribution mensuelle.....	1 60	Loyer.....	1 00
Contributions aux malades.....	.....		
Contributions aux héritiers.....	22 40	Total des déboursés.....	\$ 1 25
Bulletin.....	.....	Payé au Bureau Principal.....	22 40
		Balance en caisse le 31 octobre 1897.....	10 47
Total.....	\$ 34 12	Total.....	\$ 34 12

## L'ISLET No 16

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 30 septembre 1897.....	27 01	Divers.....	2 00
Bulletin.....	.....	Frais de Port.....	0 39
Contributions mensuelles.....	1 30		
Contributions aux malades.....	2 30	Total des déboursés.....	\$ 2 39
Contributions aux héritiers.....	15 80	Payé au B. P.....	18 10
		Balance en caisse le 31 octobre 1897.....	25 92
Total.....	\$ 46 41	Total.....	\$ 46 41

## STE-ANNE LAPOCATIÈRE No 18

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 30 septembre 1897.....	5 16	Loyer mois.....	.....
Bulletins.....	.....	Distribution d'avis et frais de Port.....	0 21
Contributions mensuelles.....	1 60	Divers.....	.....
Contributions aux malades.....	.....		
Contributions aux héritiers.....	22 40	Total des déboursés.....	\$ 0 21
Divers.....	.....	Payé au B. P.....	22 40
		Balance en caisse le 31 octobre 1897.....	6 55
Total.....	\$ 29 16	Total.....	\$ 29 16